

Province de Québec, municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois

Procès-verbal de la séance régulière de l'Assemblée du Conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois, tenue lundi 2 mars 2015 à 19 h 30, à l'Hôtel de ville, situé au 1218, route 133 à Sainte-Anne-de-Sabrevois, sous la présidence du maire, M. Denis Rolland.

Conseillers(ères) présents(es) : Mmes Teresa Gagnon
Geneviève Girard
Isabelle Allard
MM. Frédéric Bélisle
Guy Chamberland
Jacques Lavallée

QUORUM

Le directeur général, M. Fredy Serreyn, est présent.

2015-03-001 Ouverture de l'Assemblée régulière

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par M. Guy Chamberland:

L'ouverture de l'Assemblée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-002 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Frédéric Belisle, appuyé par M. Jacques Lavallée:

L'adoption de l'ordre du jour tel que déposé, en laissant le varia ouvert et en ajoutant le point no **2015-03-002.1 : Nomination d'un secrétaire de l'assemblée.**

Adoptée à l'unanimité

2015-03-002.1 Nomination d'un secrétaire de l'assemblée

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyée par M. Guy Chamberland :

De nommer de M. Fredy Serreyn, directeur général, en tant que secrétaire de l'assemblée du 2 mars 2015.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-003 Rapports de l'inspectrice du mois de février 2015

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance des rapports de l'inspecteur du mois de février 2015;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Teresa Gagnon :

D'adopter les rapports de l'inspecteur et le rapport des dossiers émissions des permis ainsi que des rapports d'infractions du mois de février 2015, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-004

Adoption des procès-verbaux des assemblées régulières du 8 avril 2014, 5 mai 2014, 7 juillet 2014, 4 août 2014, 9 septembre 2014, 6 octobre 2014, 3 novembre 2014, 2 février 2015 et des assemblées spéciales du 23 septembre 2014 et 12 janvier 2015

CONSIDÉRANT

qu'une copie des procès-verbaux, à être entérinés par les membres du Conseil, pour les assemblées régulières du 8 avril 2014, 5 mai 2014, 7 juillet 2014, 4 août 2014, 9 septembre 2014, 6 octobre 2014, 3 novembre 2014, 2 février 2015 et des assemblées spéciales du 23 septembre 2014 et 12 janvier 2015, leur ont été déposés avant l'assemblée et que ces derniers attestent en avoir pris connaissance, ce qui dispense de lecture;

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyée par Mme Geneviève Girard :

D'adopter les procès-verbaux des assemblées régulières du 8 avril 2014, 5 mai 2014, 7 juillet 2014, 4 août 2014, 9 septembre 2014, 6 octobre 2014, 3 novembre 2014, 2 février 2015 et des assemblées spéciales du 23 septembre 2014 et 12 janvier 2015, tels que présentés, tout en effectuant un ajout de point à l'assemblée du 2 février soit : **2015-02-008-2 : Demande de versement du PARRM no 21760-1** et correction de la numérotation fin du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 12 janvier 2015 ainsi que d'inverser le nom de la personne qui propose avec celle qui appuie, et ce au point **2015-02-17 : Dépenses du mois de janvier 2015** à être autorisées (l'assemblée du 2 février 2015).

Adoptée à l'unanimité

2015-03-005

Demande de versement de la contribution pour la bibliothèque de Sabrevois

CONSIDÉRANT

le budget alloué pour la bibliothèque, chaque année représentant un montant de 15 % de la facture du Réseau des bibliothèques publiques de la Montérégie, au montant de 1 446.41\$ pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT

que la bibliothèque de Sabrevois utilise cette contribution pour l'achat de livres neufs, tel que stipulé dans l'entente avec le Réseau de bibliothèques;

Il est proposé par Mme Isabelle Allard, appuyée par Mme Geneviève Girard :

D'autoriser le montant de 1446.41 \$, représentant 15% de la tarification annuelle du Réseau des bibliothèques de la Montérégie et d'en effectuer le paiement à la bibliothèque afin que cette dernière puisse faire l'acquisition de livres neufs.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-006

Projet de réfection du pont dans le Grand Sabrevois – acquisitions de parcelles de terrain

CONSIDÉRANT

qu'il est nécessaire d'effectuer la réfection du pont P-03210 dans le rang Grand-Sabrevois, surplombant le ruisseau Chartier, et que ceci nécessite des acquisitions des parcelles de terrain;

CONSIDÉRANT

que les travaux à exécuter par le Ministère des Transports nécessiteraient des acquisitions de parcelles de terrains à la charge de la Municipalité, selon les nouvelles normes de reconstruction;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Jacques Lavallée :

D'effectuer les vérifications auprès du MTQ concernant les besoins d'élargissement des emprises ainsi que de vérifier s'il y a interruption complète de la circulation durant les travaux, puisqu'il y a contradiction entre le devis de la firme d'ingénieries et les plans soumis par le MTQ.

D'amorcer les négociations de gré à gré avec les propriétaires concernés pour l'acquisition éventuelle des parcelles de terrains.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-007 Nouvelle demande au MTQ concernant l'intervention et la réalisation des travaux pour le pont Jones – route 133 à l'intérieur du périmètre urbain

CONSIDÉRANT le pont Jones situé sur la route 133 dans le périmètre urbain et dont des travaux restent à être réalisés par le MTQ;

CONSIDÉRANT qu'il y a déjà plus d'un an des restrictions de charge ont été appliqués, et que depuis des restrictions de largeur sur les voies de circulation ont été appliqués;

CONSIDÉRANT que cette situation est problématique et cause des inconvénients majeurs à l'ensemble des utilisateurs et principalement pour les citoyens résidants à proximité du pont ainsi que la circulation locale;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Geneviève Girard :

De transmettre une demande au MTQ afin que les travaux du pont Jones soient réalisés le plus rapidement possible et d'obtenir un échéancier des travaux dans les meilleurs délais.

De demander au Ministère des Transports du Québec de prioriser les travaux dudit pont afin de pouvoir assurer la sécurité des utilisateurs du secteur.

Que la Municipalité demande, également, de considérer lors de l'exécution des travaux, la réfection des trottoirs et du drainage pluvial, de l'intersection de la route 225 jusqu'à la 25^{ème} avenue.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-008 Demande d'appui auprès de la CPTAQ pour un morcellement et transfert (Clément Bertrand)

CONSIDÉRANT que le demandeur M. Clément Bertrand concernant le lot 4 565 673 au cadastre du Québec, demande l'appui auprès de la CPTAQ, pour une autorisation d'aliénation et de lotissement d'une superficie approximative de 75 hectares dudit lot;

CONSIDÉRANT que ledit projet ne crée aucune contrainte relative à l'agriculture sur les terres avoisinantes;

CONSIDÉRANT que le projet ne nuit pas à l'homogénéité de la communauté agricole et de l'exploitation agricole dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que suite à l'aliénation, le demandeur demeurera propriétaire de la superficie restant du lot no 4 565 673, soit 74.28 hectares, et il continuera l'exploitation active de son entreprise céréalrière;

CONSIDÉRANT que la demande de morcellement vise à continuer des activités agricoles actives par l'acheteur, soit le fils du demandeur, Monsieur Simon Bertrand;

CONSIDÉRANT que le morcellement respecte le critère de l'article 62, alinéa 8 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

CONSIDÉRANT que le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale ou au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Richelieu;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par Mme Teresa Gagnon :

Que le préambule fait partie intégrante de la résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois appuie la demande d'aliénation et de lotissement d'une superficie approximative de 75 hectares du lot no 4 565 673 du cadastre du Québec pour Monsieur Clément Bertrand.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-009 Demande d'appui auprès de la CPTAQ pour un lotissement et construction résidentielle (Robert Jetté)

CONSIDÉRANT que le lot 4 565 620 a toujours été utilisé à des fins autres que l'agriculture, étant donné l'existence d'un bâtiment commercial, et ce bien avant le 9 novembre 1978;

CONSIDÉRANT que le secteur possède une vocation résidentielle conformée par de maisons unifamiliales construites entre les années 1810 et 2004;

CONSIDÉRANT que le projet ne nuit pas à l'homogénéité de la communauté agricole et de l'exploitation agricole dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que le projet ne crée aucune contrainte relative à l'agriculture sur les terres avoisinantes;

CONSIDÉRANT que le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que la demande vise à l'implantation d'une nouvelle résidence, malgré l'existence de lots vacants dans la Municipalité, hors de la zone agricole, où des résidences peuvent être érigées;

Il est proposé par Mme Isabelle Allard, appuyée par Mme Teresa Gagnon :

Que le préambule fait partie intégrante de la résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois appuie la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot no 4 565 620 du Cadastre du Québec pour Monsieur Robert Jetté.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-010 **Demande à la MRC dans le cadre du Fonds environnemental (inclusion des frais d'acquisitions de terrain)**

Point reporté à une séance ultérieure.

2015-03-011 **Demande de modification de la signalisation routière (route 225)**

CONSIDÉRANT la réfection et le pavage récent de la route 225 et la construction de l'autoroute 35 ;

CONSIDÉRANT qu'il serait nécessaire d'implanter une signalisation interdisant l'accès de la route 225 aux camions lourds;

CONSIDÉRANT que les autres municipalités voisines ont déjà règlementé la circulation sur cette voie à l'effet d'interdire le transport lourd, et qu'à cette fin la municipalité de Sabrevois devrait harmoniser, la signalisation en conséquence;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Jacques Lavallée :

D'autoriser l'implantation de panneaux de signalisation interdisant la circulation de camions lourds sur la route 225.

De poursuivre les modifications règlementaires nécessaires et requises ainsi que de transmettre un avis à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-012 **Avis de motion pour un règlement de tarification pour les frais de célébrant**

Point annulé

2015-03-013 **Dépenses du mois de février 2015 à être autorisées**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois de février 2015 et que ceux-ci confirment en avoir pris connaissance;

Il est proposé par M. Frédéric Belisle, appuyé par M. Guy Chamberland :

D'autoriser le rapport des dépenses du mois de février 2015 et le paiement et ce, telles que présentées dans le rapport.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-014 **Correspondance**

2015-03-015 **Varia**

2015-03-015.1 **Cuisine Collective**

CONSIDÉRANT que les cuisines collectives favorisent une saine alimentation et une meilleure qualité de vie pour les personnes;

CONSIDÉRANT que les cuisines collectives œuvrent en promotion de la santé et sont une initiative visant le mieux-être des citoyennes et citoyens et les collectivités;

CONSIDÉRANT que les cuisines collectives luttent contre la pauvreté et adhèrent à la déclaration des droits de l'homme mettant de l'avant : « le droit d'accès à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif, à coût raisonnable et acceptable, et à un pouvoir d'achat adéquat en tout temps et en toute dignité;

CONSIDÉRANT que les cuisines collectives font la promotion de l'autonomie alimentaire;

Il est proposé par Mme Isabelle Allard, appuyée par Mme Teresa Gagnon :

Que la municipalité de Sabrevois proclame par les présentes, le 26 mars, « Journée nationale des cuisines collectives ».

Que la municipalité de Sabrevois le 26 mars et tout au long de l'année, encouragera les concitoyennes et concitoyens à prendre conscience que l'alimentation est un droit et son accès reflète le bien-être de notre communauté.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-015.2 Fonds monétaire pour les loisirs

CONSIDÉRANT qu'il y eu constitution de l'organisme des loisirs et qu'une élection a eu lieu au sein du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que la mission du nouvel organisme des loisirs aura pour mandat d'administrer la bon déroulement des activités ainsi que de l'organisation de ceux-ci, sur les terrains de la Municipalité;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par Mme Teresa Gagnon :

D'autoriser le transfert de la somme approximative de 1800.00 \$, montant de l'ancien organisme ayant été dissous pour des fins de démarrage des activités et des besoins financiers immédiat de l'Organisme.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-015.3 Aménagement des terrains adjacents du CPE la petite caboche

CONSIDÉRANT l'implantation du bâtiment du Centre de la petite enfance à proximité du Centre Communautaire ainsi que du parc municipal;

CONSIDÉRANT que les airs de stationnement sont restreints pour les nombreuses activités tout au cours de l'année et qu'il est nécessaire de résoudre le problème;

Il est proposé par M. Frédéric Belisle, appuyé par M. Guy Chamberland :

De transmettre à la responsable du CPE La petite caboche, l'intention de la Municipalité d'aménager des espaces de stationnement à l'intérieur de l'emprise de rue, et sur la marge latérale du terrain municipal faisant l'objet du bail entre les parties.

De demander la collaboration du chargé de projet du CPE afin d'aménager de façon acceptable pour les deux parties, des espaces de stationnement supplémentaires pour les usagers.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-016 **Période de questions**

2015-03-017 **Fermeture de l'Assemblée**

Il est proposé par M. Guy Chamberland :

La fermeture de l'Assemblée à 20h00.

Adoptée à l'unanimité

Denis Rolland, maire

Suzanne Marcoux, secrétaire-trésorière